

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement ce que MM. Bourassa ou Kierans ont pu dire ou penser récemment.

● (1420)

Mais je sais ce qu'ils ont dit au moment où ils ont invoqué la loi sur les mesures de guerre. Du premier ministre, M. Bourassa, nous avons une lettre que le président du Conseil privé a lue, il y a quelques jours, je crois, pour la consigner au compte rendu; M. Bourassa y disait que lui-même et les autorités de la ville de Montréal craignaient une insurrection et nous demandaient de prendre des mesures énergiques afin de leur permettre de s'acquitter convenablement de leur tâche du maintien de la paix.

Quant à M. Kierans, qui faisait alors partie du cabinet, il a appuyé la décision prise par le cabinet de l'époque.

**LE RECOURS À LA LOI SUR LES MESURES DE GUERRE EN 1970—
LE POINT DE VUE DU PREMIER MINISTRE QUANT AU RISQUE
IMMINENT D'INSURRECTION AU QUÉBEC À L'ÉPOQUE**

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Étant donné que le premier ministre sait qu'il incombe en définitive au gouvernement fédéral d'invoquer cette loi, quel que soit le gouvernement provincial qui en demande l'application, le très honorable représentant pourrait-il nous dire s'il estime toujours qu'une situation «d'insurrection appréhendée», comme on dit, existait au Québec à l'automne de 1970?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Je peux affirmer sans équivoque que si la population du Québec, le gouvernement de cette province et les autorités municipales de la ville de Montréal ne nous avaient pas dit qu'il existait, à leur avis, une menace d'insurrection, nous y aurions probablement regardé à deux fois avant d'invoquer la loi sur les mesures de guerre. Mais ils ont exprimé ces craintes et nous avons jugé qu'elles étaient bien fondées. Nous avons conclu qu'il y avait, en effet, une menace d'insurrection et nous avons donc eu recours à la loi sur les mesures de guerre.

M. Broadbent: Le ministre de la Justice d'alors et d'autres ministres de la Couronne ayant dit qu'il était à espérer qu'au bout d'un certain temps on serait en mesure de révéler tous les faits qui avaient inspiré la décision du gouvernement, étant donné, donc, cet engagement qui n'était plus guère qu'une déclaration d'intention—et je préfère m'en tenir là—le premier ministre n'est-il pas d'avis, considérant que M. Bourassa qui était alors et est encore premier ministre de cette province a déclaré s'être trompé, qu'il faudrait soit en vertu de la loi sur les enquêtes soit par un autre moyen ouvrir une enquête publique sur toutes les circonstances ayant inspiré cette première décision?

M. Trudeau: Je le répète, je ne connais pas l'opinion du premier ministre Bourassa à ce sujet, mais je ne crois pas d'emblée l'affirmation du député selon laquelle il dit maintenant qu'il n'y avait pas menace d'insurrection. Cela m'étonnerait grandement qu'il dise cela.

Une voix: Il l'a dit à la télévision de Radio-Canada.

M. Trudeau: Il a dit le contraire par écrit et je serais très surpris qu'il se contredise maintenant, si on écoutait tout ce qu'il a à dire.

M. Broadbent: Il l'a dit.

[M. Broadbent.]

M. Trudeau: Dans ce cas, le député peut-il me faire parvenir un rapport de ce qu'il a dit dimanche soir?

Une voix: Vous étiez davantage intéressé à Kojak!

M. Trudeau: En effet, monsieur l'Orateur.

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Quant à l'autre partie de la question relative à l'opinion de certains membres du cabinet, le député est libre de poser la question à M. Kierans. Je sais pertinemment avoir déclaré publiquement, à cette époque et depuis, que, si nous avions invoqué cette loi, c'était essentiellement à cause d'une situation bien connue de tous, puisque j'avais lu à la Chambre un document établissant que les autorités du Québec estimaient se trouver devant un risque imminent d'insurrection. Nous avons jugé qu'elles avaient fait alors une juste évaluation de la situation et nous avons pris les mesures qui s'imposaient. Je n'ai pas besoin d'évoquer un motif caché pour justifier notre décision. Tout a été rendu public, et je suis prêt à discuter de la question en tout temps avec le député.

* * *

[Français]

LES JEUX OLYMPIQUES

LA PARTICIPATION DU GOUVERNEMENT AUX DÉPENSES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable premier ministre.

En réponse à une question de mon collègue de Rimouski hier, le premier ministre suppléant répétait que le gouvernement fédéral refusait toute participation financière aux déficits prévus relativement aux Jeux olympiques de Montréal. J'aimerais donc demander au premier ministre si cette décision est irrévocable et si l'on doit considérer qu'il n'y aura effectivement aucune espèce de participation financière comme telle pour le financement de ces Jeux. Autrement dit, est-ce que le gouvernement accepte que ces Jeux qui, pourtant, sont pour tout le Canada, est-ce qu'il accepte le principe que ce ne soit que les Montréalais ou les Québécois qui soient appelés à en assumer le coût?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, je crois qu'il y a un malentendu. L'honorable député laisse entendre que le gouvernement fédéral ne participe pas au coût de ces Jeux. Évidemment c'est une impression erronée. Le gouvernement fédéral participe à la tenue des Jeux de plusieurs façons: par l'appui militaire et celui de la police, par les services diplomatiques, par l'assistance à l'habitation, et le reste, ce qui représente plusieurs dizaines de millions de dollars.

Relativement au financement même des Jeux, le député n'est pas sans savoir également que le gouvernement fédéral—notre gouvernement—a introduit les mesures qui ont permis à ces Jeux de s'autofinancer: mesures relativement à la monnaie, aux timbres, à la loterie, et le reste. Alors, ce serait répandre une conception erronée que de dire que le gouvernement fédéral n'appuie pas les Jeux olympiques. Ce que nous disons, c'est que le gouvernement québécois et l'administration montréalaise se sont mis d'accord avec nous pour dire, il y a déjà plusieurs années, qu'elles ne nous demanderaient pas de solder le déficit, s'il y en avait un.